

**BÂTIMENT/MÉTALLURGIE : Serrurerie et constructions  
métalliques  
Pont genevois**

---

**MBG  
Métallurgie du bâtiment Genève**

**Personnel d'exploitation  
Pont de fin d'année  
2011 – 2012**

**Informations**

Madame, Monsieur,

Nous référant aux dispositions des articles 2.04 et 4.01 de la Convention collective de travail relatifs au pont de fin d'année ainsi qu'au paiement de la quatrième semaine de vacances, nous vous communiquons, ci-après, les modalités d'application fixées en accord avec le syndicat UNIA.

Le calendrier est le suivant :

Arrêt du travail	Vendredi	23	décembre 2011 au soir
Reprise du travail	Lundi	9	janvier 2012 au matin
Jours ouvrables, payés comme vacances	Lundi	26	décembre 2011
	Mardi	27	décembre 2011
	Mercredi	28	décembre 2011
	Jeudi	29	décembre 2011
	Vendredi	30	décembre 2011
Jour chômé payé, à compenser par des heures de travail effectuées durant l'année 2011 (nouvel art. 2.04 CCT)	Lundi	2	janvier 2012
Compensation du 25 décembre 2011	Mardi	3	janvier 2012
Compensation du 31 décembre 2011	Mercredi	4	janvier 2012
Compensation du 1er janvier 2012	Jeudi	5	janvier 2012
Jour à compenser	Vendredi	6	janvier 2012

Pour ce qui est du vendredi 6 janvier 2012 à compenser, les travailleurs d'exploitation auront les possibilités de rattrapage suivantes :

- de préférence** :     ⇒ allonger la durée quotidienne du travail ;
- ou à défaut** :     ⇒ le rattraper en travaillant deux samedis matin ;
- ⇒ prendre ce jour à leurs frais (jour chômé non payé ou compensation sur vacances).

Nous vous rappelons que les travailleurs de plus de 60 ans bénéficient d'une sixième semaine de vacances, laquelle doit être prise à la suite du pont de fin d'année.

Nous attirons également votre attention sur le fait que **tout travail pendant le pont de fin d'année doit faire l'objet d'une demande de dérogation**. Les demandes sont à adresser à Mme WILCZEK (Fax 022.702.03.00) et devront lui parvenir **au plus tard** le vendredi 16 décembre 2011. Le Secrétariat sera

fermé pendant le pont de fin d'année.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de ces dispositions, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Janvier 2011

Henri GANGLOFF  
Secrétaire patronal